

Protéger l'environnement : une priorité et une nécessité pour l'avenir



Et aussi :



LE BUDGET
de la commune
pour 2016



ÉCOLE
Les activités
de fin d'année



ZOOM
« Au long de la D73 »
L'art s'expose à Gyltiss



AGENDA
les prochaines
manifestations



SECRETARIAT DE MAIRIE

Place de la Mairie
38260 Gillonnay
☎ 04 74 20 53 44
Fax : 04 74 20 49 69
✉ mairie@gillonnay.fr

Pour vos démarches administratives (déclarations d'état civil, papiers d'identité, documents d'urbanisme...) le secrétariat est ouvert au public :

- lundi : 10h - 12h
- mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30
- mercredi : 13h30 - 16h30
- jeudi : 10h - 12h
- vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h.

i Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.



Congés d'été : Les trois premières semaines d'août, la mairie sera ouverte :

- Lundis 1^{er} et 8 : 9h - 12h
 - Mardi 16 août : 9h - 12h
 - Mercredis 3, 10 et 17 : 13h30 - 16h30
 - Vendredis 5, 12 et 19 août : 9h - 12h
- Elle sera fermée les mercredis 30 août et 7 septembre.

NUMÉROS UTILES

École04 74 20 24 27
Bibliothèque.....04 74 20 52 23
Association des familles .04 74 20 31 03
Bièvre Isère Communauté.04 76 93 51 46
Service des eaux.....04 74 20 86 73
SOS médecin04 38 70 17 01
Gendarmerie.....17
Pompiers18
SAMU15

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout français, fille ou garçon, âgé de 16 ans a l'obligation légale de se faire recenser dans les trois mois qui suivent sa date anniversaire. Il doit se présenter à la mairie de son domicile avec :

- sa carte d'identité ou tout document prouvant sa nationalité
- le livret de famille
- un justificatif de domicile.

i Suite à cette démarche, il sera convoqué avant ses 18 ans, pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté. À l'issue de cette journée, il lui sera remis un certificat individuel qu'on lui demandera lors de son inscription à un examen, concours public et permis de conduire. Il sera en outre inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, s'il remplit les conditions légales d'être électeur.

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

L'été est une période propice aux cambriolages : prenez quelques précautions.

Fermez toujours les portes et les fenêtres quand vous partez. Renforcez les protections du domicile pour retarder l'action des cambrioleurs. Ne cachez pas vos clefs à l'extérieur de la maison. Ne les laissez pas dans l'entrée de votre habitation, ni sur votre voiture. Si vous les perdez, faites changer les serrures. Ne conservez pas d'argent, chèquiers et objets de valeur dans un logement inoccupé.

Prévenez vos voisins de votre absence.

Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Il suffit pour cela de télécharger le formulaire sur le site www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Une fois le formulaire rempli, vous devez le remettre, avant votre départ, à la gendarmerie.

ESSAIS D'ABEILLES



Vous vous inquiétez de la présence d'un essaim d'abeilles à proximité de votre maison et ne connaissez pas d'apiculteur susceptible de le récupérer ?

i Plutôt que d'appeler les pompiers, le Syndicat d'apiculture de l'Isère (*l'Abeille Dauphinoise*) vous conseille de téléphoner à Laurent Agostini, l'interlocuteur de la commune, pour bénéficier d'une intervention rapide et gratuite réalisée par un apiculteur qualifié, couvert par l'assurance du Syndicat.

☎ 04 74 90 21 88

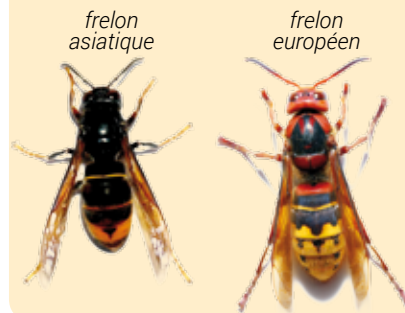
FRELON ASIATIQUE

Introduit en France en 2004, sa population n'a depuis cessé d'augmenter. Le frelon asiatique est une menace pour de nombreux insectes et surtout pour l'abeille. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire et les conséquences sur l'apiculture peuvent être désastreuses. Le climat rhônalpin étant peu favorable à son implantation, la lutte est donc d'autant plus efficace qu'elle est précoce. Elle passe par la destruction des nids l'été et à l'automne.

i Un dispositif régional de surveillance et de lutte a été mis en place avec un relais au niveau départemental. ☎ 04 37 43 40 70

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- Long de 20 à 25 mm, il est plus petit que le frelon d'Europe, plus sombre et bien moins coloré.
- Ses pattes sont bicolorées : noires près du thorax et jaune citron en moitié extrême. Celles du « frelon européen » sont entièrement marron.
- Son thorax est noir et velu. Celui du frelon européen est bicolore : marron et roux, mais tout aussi velu.
- Son abdomen, vu du dessous, comporte un gros anneau orangé vers son extrémité. Celui de l'européen est entièrement jaune citron, ciselé finement de noir avec de fines gouttes noires.
- Sa tête est noire, sa face orange et plus allongée. Celle de l'européen est brun roux, sa face jaune et plus arrondie.



Bièvreisère communauté

MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier, Bièvre-Isère Communauté a étendu la mensualisation du règlement des factures d'eau et assainissement aux 41 communes sur lesquelles elle assure cette compétence.

Pour répondre à une demande croissante des usagers, l'intercommunalité a modifié le calcul des acomptes afin

d'augmenter leur montant et de réduire la facture de solde. Les contrats de mensualisation précédemment signés seront modifiés en tenant compte de ces nouvelles dispositions.

i Infos sur la mensualisation et ses modalités au ☎ 04 74 20 86 73



On a coutume de dire de l'été que c'est la belle saison. Elle fut pendant longtemps la saison de la chaleur, de la moisson, de la récolte des fruits du travail de la terre. Elle est davantage maintenant celle des vacances et des loisirs. Cette année, la belle saison l'est beaucoup moins. Depuis que l'insouciance, la joie, la convivialité ont laissé la place au drame, aux larmes et à la compassion.

Nous avons voulu profiter de cette publication estivale pour parler d'environnement dans son acceptation la plus large. Nous aborderons certes les questions environnementales mais en les intégrant dans le quotidien de notre village et en insistant sur le rôle qui nous est imparté, à tous, pour préserver notre cadre de vie. Au-delà des actions de sensibilisation menées auprès des enfants à qui nous passerons un jour le relais, cela passe déjà par une réflexion sur la gestion de nos déchets, sur le respect des espaces privés, publics et naturels, sur ce que nous mettons en place pour les préserver et les agrémenter et à contrario pour éviter de les dégrader et de les enlaidir. Cela suppose aussi une réflexion sur le respect de l'autre, de son travail, de sa tranquillité, sur les petites incivilités de tous les jours qui nuisent au «bien-vivre ensemble».

Pendant tout l'été, l'équipe municipale et les employés communaux se relayeront pour assurer leur mission de service public. Il y aura des permanences au secrétariat et à la bibliothèque et les employés des services techniques profiteront des vacances scolaires pour effectuer les habituels travaux d'entretien et de réfection sur les bâtiments et les espaces extérieurs afin que tout soit prêt pour la rentrée.

L'été est certes déjà bien entamé. Je vous souhaite cependant à tous de bien en profiter.

Jean-Louis Didier
Maire

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de Gillonnay

Directeur de publication
Jean-Louis Didier, maire.

Conception, rédaction et mise en page
Mathias Allély, Marie-Françoise Rattier.

Photos
Marie-Françoise Rattier, Mathias Allély.

Comité de lecture
Francine Ehrler, Claudine Guillaud,
Florence Marion, Fernand Rabatel,
Emmanuelle Pinto.

Couverture
Gillonnay, la chapelle, juin 2016.

Impression
Imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André.

juillet
2016

Dans ce numéro :

Infos pratiques	p.2	Sensibiliser les enfants... . . .	p.7
Éditorial, sommaire	p.3	La fin de l'année à l'école . . .	p.8
Le budget 2016	p.4	La vie du village	p. 9
Préserver l'environnement, c'est l'affaire de tous	p.5	L'action culturelle	p.10
Que faire de nos déchets ? . .	p.6	Zoom sur la D73	p.11
		Agenda des manifestations	p.12



Le budget 2016

LE VOTE DU BUDGET

Préparé par les différentes commissions, le budget primitif 2016 était voté à l'unanimité par le conseil municipal, le 26 mars dernier, sur les bases suivantes, en dépenses et recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET	547 000 €	386 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil décidait une hausse de 1% des taxes locales afin de tenir compte de l'inflation et adoptait à l'unanimité les taux d'imposition des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 10.36 % soit un produit de 124 009 €.
 - Taxe Foncier Bâti : 15.84 % soit un produit de 133 500 €.
 - Taxe Foncier Non Bâti : 60.82 %, soit un produit de 45 493 €.
- Soit un produit fiscal attendu de 303 002 €.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	€	%	légende
Charges générales (<i>fournitures, services, entretien...</i>)	176 800	32,32	
Charges de personnel	187 800	34,33	
Virement à l'investissement	44 000	8,04	
Autres charges de gestion courante (<i>élus, syndicats interco, ccas, subventions assoc.</i>)	89 400	16,34	
Charges financières (<i>remboursement intérêts emprunts</i>)	24 000	4,39	
Dépenses imprévues	25 000	4,57	

TOTAL 547 000

RECETTES

	€	%	légende
Produits des services, domaine public, locations	4 100	0,75	
Impôts et taxes (<i>habitation, foncier, intercommunalité</i>)	313 300	57,28	
Dotations et participations (<i>état, département, caf</i>)	203 950	37,29	
Autres produits de gestion courante (<i>location bâtiments, remboursements/salaires...</i>)	25 650	4,69	

TOTAL 547 000



INVESTISSEMENT

DÉPENSES

	€	%	légende
Remboursement emprunts	55 000	14,22	
Études	18 600	4,81	
Acquisitions (<i>meublier/matériel</i>)	27 050	7,00	
Travaux (<i>voirie, bâtiments, aménagements urbains</i>)	278 700	72,07	
Dépenses imprévues	7 350	1,90	

TOTAL 386 700

RECETTES

	€	%	légende
Excédents 2015 reportés	293 350	75,86	
Virement de la section de fonctionnement	44 000	11,38	
Remboursement TVA	15 550	4,02	
Taxe d'aménagement	10 000	2,59	
Subventions	22 800	5,90	
Recettes financières	1 000	0,26	

TOTAL 386 700



PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2016

TRAVAUX VOIRIE/RÉSEAUX (195 600 €)

- Aménagement du centre bourg
- Route de la Bièvre
- Route de Montgontier
- Serve du Moulin
- Défense incendie Ternan
- Éclairage public
- Place de la Vogue

TRAVAUX BÂTIMENTS (33 100 €)

- Salle de classe
- St-Maurice (appentis, mise aux normes)
- Chapelle (clocheton)
- Mairie (mise aux normes)

ÉTUDES (18 600 €)

- Aménagement du Biel
- Aménagement des abords de la mairie
- Voirie - accessibilité

AMÉNAGEMENT DU BIEL (50 000 €)

- MOBILIER / MATÉRIEL (27 050 €)
- Mairie (informatique, mobilier)
- École (mobilier)
- Services techniques (matériel)
- Signalétique bâtiments
- Illuminations
- Site internet



LE FAUCHAGE SUR LE SITE DE LA CHAPELLE

En début d'été les employés des services techniques effectuaient à titre expérimental un fauchage raisonné sur le site de la chapelle Notre-Dame du Mont.

Concrètement, il s'agissait de limiter les surfaces de fauchage en respectant la sécurité, notamment le long des voiries. Sur les parcelles concernées, le fauchage devait être effectué quand le besoin se faisait sentir, après le grainage des plantes. L'entretien était, par contre, normal aux abords de la chapelle, sur les zones passantes et sur un chemin d'accès à la zone de pique-nique.

Motivée par des raisons d'ordre environnemental (retour d'une flore locale favorable aux papillons et abeilles) et économique (gain de deux heures de main d'oeuvre hebdomadaires), l'expérience a depuis été interrompue. La réflexion se poursuit cependant sur les suites à donner à de telles initiatives.



L'EMBELLISSEMENT DES ESPACES PUBLICS

Les employés des services techniques municipaux travaillent à l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments publics et en assurent la propreté. Ils passent beaucoup de leur temps à nettoyer et à remettre en état des lieux et locaux salis et dégradés.



Un temps qu'ils pourraient consacrer à d'autres travaux et à l'embellissement du village...

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Tout comme ils l'avaient fait l'an dernier, une équipe d'agriculteurs du village et les employés des services techniques municipaux accompagnés par Alain Armand, adjoint au maire délégué à la voirie, ont remis en état les chemins de la plaine.

Pendant une demi-journée, en juin, ils ont comblé les ornières en y déversant soixante-six tonnes de matériaux.

La matinée s'est clôturée par un repas offert aux participants par la mairie, pour les remercier d'avoir effectué bénévolement cette action utile à tous.

STOP AUX INCIVILITÉS



Merci de ne plus abandonner vos encombrants, cailloux, déchets de taille, cartons, appareils ménagers... aux abords des conteneurs de tri, dans la plaine ou sur les terres agricoles, par respect pour le travail des services techniques et des agriculteurs.

Les déchèteries sont proches et facilement accessibles !

SAVOIR-VIVRE : RAPPEL DES RÈGLES



BRUITS

Le particulier souhaitant réaliser des travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doit respecter les horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8h - 12h et 14h - 19h30
- Samedis : 9h - 12h et 14h - 19h30
- Dimanches et jours fériés : 10h - 12h

Le professionnel doit interrompre une activité produisant un niveau sonore élevé ou des vibrations perçues par le voisinage entre 20h et 7h, ainsi que le dimanche et les jours fériés, sauf cas d'intervention urgente.



FEUX DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage de tous les déchets verts ou autres, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur, ainsi que tous types de feux sont strictement interdits, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. *Arrêté préfectoral du 18 novembre 2013.*



NOS AMIS LES ANIMAUX

Le meilleur ami de l'homme peut générer des nuisances si son maître ne respecte pas les règles de savoir-vivre qui s'imposent à toute vie en société.

- Merci aux propriétaires
- d'intervenir pour empêcher les aboiements intempestifs
 - d'éviter les lieux fréquentés par les enfants et les promeneurs (école, site de la chapelle...) et les accès aux maisons, lors des indispensables promenades digestives
 - de respecter les espaces entretenus par les services techniques en ramassant les déjections.

Le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni par l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe soit 150 € (art. R 622-2 du code pénal).



RAPPEL

En cas de fortes pluies, il est strictement interdit d'ouvrir les tampons d'assainissement sous peine d'amende.

Ce geste a pour conséquences de générer une saturation des stations d'épuration, un dysfonctionnement du traitement des eaux et de créer des zones de refoulement.



Que faire de nos déchets ?

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre (sans bouchons, capsules, couvercles...)

Ampoules halogènes et à incandescence

Vaisselle, pots de fleurs, céramique

Bouteilles et pots plastiques, briques alimentaires, cartonnets, emballages métalliques

Sacs et films plastiques

Jouets en plastique, gros cartons, électroménager

Journaux, magazines, catalogues, cahiers, livres, enveloppes, courriers, prospectus

Couches culottes, mouchoirs, papiers gras et sales

Essuie-tout

Épluchures, restes de fruits et légumes, essuie-tout, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, feuilles, sciures, petites branches, tontes de gazon...

Cartouches d'encre → **Bornes de collecte (supermarchés)**

Piles usagées → **Bornes de collecte (supermarchés déchèterie...)**

TAILLES	PELOUSE	DÉBLAIS/GRAVATS	BOIS	ENCOMBRANTS	PAPIERS/CARTONS
PNEUMATIQUES	BATTERIES	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE FRITURE	PLASTIQUES	POLYSTYRÈNE
TEXTILES ET CHAUSSURES	PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER	AMPOULES ET NÉONS	MÉTAUX	DÉCHETS CHIMIQUES MÉNAGERS	RADIOGRAPHIES

DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLAGE

Collecte des ordures ménagères
Elle a lieu le jeudi matin à partir de 3h00. Si le jeudi est férié, la collecte est en général reportée au lendemain.

Emplacements des conteneurs de tri sélectif :

- place de la vogue
- près des HLM, rue de Battines
- place de la mairie, pour les vêtements et chaussures.

Emplacements des bornes de collecte de piles usagées :

- mairie
- bibliothèque

Vous pouvez acquérir un composteur auprès du Sictom pour la somme de 30 €. Bon de commande disponible à la mairie ou par mail : [✉ lucile.curty@sictom-bievre.fr](mailto:lucile.curty@sictom-bievre.fr)
La remise des composteurs aura lieu à la mi-octobre au Sictom à Penol

Déchèterie des Charpillates à La Côte Saint-André

- lundi : 14h - 18h
- mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
- mercredi et samedi : 9h - 18h.

Déchets acceptés : *déchets verts, encombrants, déblais et gravats, batteries auto, huiles ménagères et minérales, métaux ferreux, papiers et cartons, pneus, bois, polystyrène, produits phytosanitaires, peintures, ampoules et néons, radiographies, plastiques et PVC, déchets d'équipements électriques et électroniques, vêtements et chaussures.*

☎ 04 74 20 33 03.

Déchèterie du Liers à Nantoin

- lundi, jeudi et samedi : 9h - 12h
- mardi : 14h - 18h
- samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

☎ 04 74 54 13 73.

«LE DÉCHET LE MOINS CHER À TRAITER EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS»

Bièvre-Isère Communauté assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire. Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Sictom) de la Bièvre prend en charge leur traitement mécano-biologique, l'enfouissement des déchets résiduels sur son site de Penol, ainsi que la collecte et le tri des déchets recyclables, leur expédition vers les usines de traitement et l'enfouissement des refus de déchèteries.

Un service que le Sictom facture chaque trimestre aux intercommunalités, et qui est payé sous forme de taxe ou de

redevance par les usagers et professionnels.

Vidéos sur la finalité et l'utilité du tri sur le site www.sictom-bievre.fr/tri-recyclage-et-prevention/les-bouches-du-recyclage.

Le Sictom de la Bièvre met à disposition des associations, collectivités, écoles du matériel de tri pour leurs manifestations (poubelles, affichages...) et des gobelets réutilisables en partenariat avec le Département.



LE TRI EXPLIQUÉ AUX ÉLÈVES

L'éducation aux gestes de tri passant par une sensibilisation dès le plus jeune âge, le Sictom propose gratuitement aux écoles des animations spécifiques qui suscitent l'intérêt et l'enthousiasme des enfants.

En cours d'année, les écoliers ont découvert ou redécouvert les grands principes du tri à l'occasion d'interventions ludiques encadrées par Lucile Curty. Ils ont appris à identifier et à répertorier les différents types de déchets, ont abordé leur devenir, notamment le recyclage et le compostage et ont réfléchi sur les attitudes à adopter pour diminuer la production de déchets.

Une action de sensibilisation initiée par l'équipe pédagogique avec un objectif : qu'elle porte ses fruits au quotidien, à l'école et à la maison.



JARDIN ET RÉCUP AU NAP



Encadrées par Cécile, Michèle et Marie-Pierre, les animatrices de l'association des familles, les Nouvelles Activités Périscolaires dédiées au jardin et à la récup rencontrent toujours un franc succès auprès des enfants.

Cette année, ils ont continué à travailler leur parcelle de potager dans le pré jouxtant les locaux de l'accueil périscolaire. Ils ont construit des jardinières avec des palettes et y ont semé fleurs et légumes. Et ils ont fabriqué et peint des objets de décoration avec des pots de fleurs, bouteilles en plastique, pour notamment agrémenter les abords des locaux.

PRIMEVÈRE : UNE ÉCOLE TRÈS NATURE

Installée depuis 2009 à Montgontier, l'école alternative a fait de la préservation de la nature un de ses principaux axes pédagogique.

La fête de fin d'année était l'occasion d'exposer les réalisations des élèves, sur le thème de la protection des oiseaux pour les primaires et sur celui du loup pour les collégiens.



Cette année, l'école est redevenue refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Elle a entrepris un travail d'identification pour intégrer le programme national Vigie Nature école ; elle effectue des inventaires et en transmet les données au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Son objectif est de s'engager dans la démarche pour obtenir le label « éco-école ».

RENDEZ-VOUS AU JARDIN POUR LE RAM

En mai, Marilyne, animatrice du Relais Assistants Maternels intercommunal conviait les petits et leurs nounous à se retrouver à la bibliothèque, pour leur rendez-vous bimensuel dans la commune.



Le petit groupe était accueilli par Chantal Lossi, professionnelle de la petite enfance et bénévole à la bibliothèque qui leur proposait de découvrir les jardins et leurs secrets. Elle leur racontait des historiettes, chantait avec eux des comptines, leur faisait observer les légumes et fruits de son potager avant de les inviter à une dégustation appréciée de fraises.

Les enfants clôturaient la séance en feuilletant des albums sur la thématique.



L'ÉCO-CITOYEN :

- appose l'étiquette stop pub sur sa boîte aux lettres
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Stop-pub-moins-de-prospectus-dans.html>
- prend un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses
- ne jette pas tout à la poubelle
- composte ses déchets de cuisine et de jardin
- rapporte les médicaments non utilisés à la pharmacie

- dépose ses piles et ampoules usagées dans les conteneurs
- trie et donne ce dont il n'a plus besoin
- répare ce qui peut l'être
- porte les encombrants à la déchetterie
- loue ou emprunte un outil qu'il utilise rarement
- récupère l'eau de pluie pour les arrosages
- limite sa consommation de produits toxiques
- éteint les appareils en veille.



La fin d'année à l'école

VOYAGE FESTIF AUTOUR DU MONDE

Devant un public enthousiaste, c'est pour un voyage tout en rythmes et en couleurs à la rencontre des enfants du monde que les élèves de l'école embarquaient le jour de la fête de fin d'année.

Chaque classe présentait tour à tour son programme de chants et de danses. Le spectacle se clôturait par un chant interprété par l'ensemble des écoliers.

Les futurs collégiens de CM 2 recevaient ensuite une clé USB offerte par Libéra Descloy, de la part du Sou des écoles et le livre d'Alexandre Moulin sur l'histoire du village, remis par Fernand Rabatel, premier adjoint au maire.

Les festivités se poursuivaient autour des stands de la kermesse animée par le Sou des écoles et l'après-midi par un concours de pétanque.



RENCONTRE AVEC UNE ILLUSTRATRICE



Invitée du festival « Le pays se livre », organisé par le Pays de Bièvre-Valloire, Audrey Calleja, illustratrice d'albums pour enfants animait début juin des ateliers graphiques à l'école.

Elle accompagnait les enfants dans la réalisation d'une fresque sur le thème « Le jardin zoologique » pour les plus jeunes et « Les animaux s'échappent dans la ville » pour les élèves de CE2 et CM1.

Un exercice apprécié par les illustrateurs en herbe qui devaient pour ce faire s'inspirer du « Jardin zoologique », une grande image dessinée par l'illustratrice, au décor luxuriant abritant des animaux familiers, exotiques, fantastiques et imaginaires, que les enseignantes avaient au préalable étudiée avec leurs élèves.

700 ENFANTS AUX OLYMPIADES DES ÉCOLIERS

Pour la 5^{ème} année consécutive, les élèves de cours moyen participaient fin juin aux Olympiades des écoliers de Bièvre-Isère, organisées sur deux journées par le pôle sportif intercommunal et l'Entente Athlétisme Gillonnay La Côte.

La manifestation débutait par une cérémonie d'ouverture calquée sur le rituel olympique avec défilé des athlètes, discours et serments officiels, lâcher de

pigeons voyageurs... Les différentes équipes se succédaient le matin sur les ateliers de sauts, lancers, courses d'endurance et de vitesse, répondaient à un questionnaire sur l'athlétisme et suivaient une initiation aux gestes de premiers secours.

Les jeunes athlètes du village tiraient fort bien leur épingle du jeu en prenant la deuxième place de la compétition.



PERSPECTIVES DE RENTRÉE

Une centaine d'enfants est attendue à l'école à la rentrée, soit quasiment le même effectif que cette année.

Les horaires de classe sont inchangés.

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont toujours programmées les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30.



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le dimanche 8 mai, au monument aux morts, le maire Jean-Louis Didier présidait à la commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale, en présence des représentants des anciens combattants, des membres du conseil municipal et d'une assistance très clairsemée.

La cérémonie débutait par le dépôt d'une gerbe et le respect d'une minute de silence. Elle se poursuivait par la lecture des messages officiels rappelant la violence du conflit et les souffrances des populations, militaires et civiles.

Une occasion d'insister sur l'importance du devoir de mémoire et la nécessité de le perpétuer, au-delà des commémorations officielles, sur les lieux mêmes qui incarnent les souvenirs des conflits.



LE CARNAVAL

Organisé depuis plusieurs années conjointement par les Comités des Fêtes de Gillonnay et Saint-Hilaire de la Côte, en alternance dans les deux villages, le carnaval se déroulait cette année chez nos voisins.

Fidèles à la tradition, l'équipe du Comité des Fêtes et les conscrits avaient confectionné deux chars qui prenaient place dans le défilé emmené par Monsieur Carnaval. Au terme de l'après-midi, l'embrasement du personnage emblématique clôturait cet après-midi festif.



FORMÉS AUX PREMIERS SECOURS



Comme elle l'avait fait il y a quelques années, la mairie proposait en avril une formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » et une autre de remise à niveau pour les personnes déjà titulaires du diplôme.

Une douzaine de personnes suivaient chacune de ces deux sessions animées par Bernard Grenier, formateur aux Équipes de Secours de l'Isère. Ce dernier leur enseignait comment réagir face

à des situations pouvant surgir au quotidien : malaises, traumatismes, pertes de connaissances, arrêts cardiaques...

La mairie prenait en charge la totalité du coût de la formation des jeunes de moins de 20 ans, du personnel communal ou en charge du périscolaire et d'un responsable d'association. Et participait à hauteur de la moitié du coût pour les personnes individuelles.

AU PRINTEMPS, LA DERNIÈRE RUCHE

Annulé la première semaine des vacances de printemps, l'accueil loisirs « la Ruche » organisé par l'Association des familles affichait complet la seconde. Une vingtaine d'enfants ont profité des activités mises en place par l'équipe d'animation sur le thème du cheval. Le matin, il leur était proposé des grands jeux et des ateliers créatifs divers au cours desquels ils confectionnaient des porte-bonheur à partir de fers à cheval, des chevaux « sauteurs » en origami, des gâteaux ferrés...

L'après-midi, lors d'un mini-stage aux Écuries du Vernay à Saint-Siméon de Bressieux, ils apprenaient les bases du passage, du travail à pied, de la voltige et participaient à des jeux équestres. La semaine se terminait par une randonnée avec pique-nique.



Pour la première fois depuis sa création, l'Association des familles était, cet été, contrainte d'annuler « la Ruche », faute d'inscrits.



CHORALE D'ENFANTS POUR UN OPÉRA

L'an dernier, une douzaine d'enfants du village ont chanté le Requiem de Berlioz au sein de la chorale des « Petits Berlioz » au théâtre antique de Vienne, lors du grand concert d'ouverture du festival Berlioz.

Dans la continuité de cette initiative, une dizaine de fillettes participent cette année au nouveau projet vocal « À travers chants » proposé par l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique aux enfants de 8 à 12 ans du territoire. L'oeuvre choisie est l'opéra de Marcel Landowski, « La sorcière du placard aux balais », d'après un conte de Pierre Gripari, tiré des Contes de la rue Broca.

Pour ce faire, le groupe a suivi une série de huit ateliers musicaux dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. Les séances étaient encadrées par Raquel, du chœur lyonnais Spirito.

La chorale ainsi formée se produira le 19 août, pendant la journée d'ouverture du festival à Sassenage et le 28 août sous la halle médiévale côtoise avec les musiciens de l'Ensemble à Vent de l'Isère dirigés par Éric de Villevière.



LE PRIX DES JEUNES DU CONCOURS DE PEINTRES



Il suit depuis des années les cours de dessin du peintre Luis Souza Cortes, au sein de l'atelier Ocre Jaune à Saint-Siméon de Bressieux. Et participe régulièrement au concours « Peintres dans la ville », organisé par l'association des Amis du Festival Berlioz le premier week-end de juillet à La Côte Saint-André.

Axel Roudon était cette année récompensé par le « Prix des jeunes » attribué par le jury pour son œuvre « Tout autour de moi ».

L'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

En juin, Jean-Yves Muffato intégrait l'équipe de la bibliothèque. Lecteur assidu, il est actuellement en reconversion professionnelle et débutera à la rentrée, une formation aux métiers du livre.

La bibliothèque fonctionne grâce à une dizaine de bénévoles et une bibliothécaire professionnelle, Évelyne Thoniel, présente quatre heures par semaine le lundi après-midi. Elle assure notamment les animations scolaires.

À la rentrée, la bibliothèque mettra pour la première fois en place deux projets :

- Le prix « Goutte de sang d'encre »

C'est le prix attribué par les lecteurs dans le cadre du Festival Sang d'Encre de Vienne. Les amateurs de romans policiers sont invités à lire les ouvrages sélectionnés et à désigner leur préféré.

- Le Prix Nord-Isère du jeune lecteur

L'idée est de proposer à chaque classe une sélection d'albums ou de livres que les élèves liront pendant l'année. Une


action de sensibilisation à la lecture et à la vie citoyenne puisqu'au printemps, les élèves votent pour le livre de leur choix au cours d'une élection calquée sur le modèle d'une élection politique.

La bibliothèque proposera aussi le 24 septembre une rencontre dédicace avec Richard Didier pour son livre « Paysan Pendant les Trente Glorieuses » (voir ci-dessous et agenda).

Horaires d'été

Cet été la bibliothèque sera ouverte uniquement le samedi matin de 10h à 12h.

À partir du 6 septembre, elle reprendra ses permanences habituelles les lundi et mardi de 16h30 à 18h, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

 jusqu'au 13 août, la médiathèque intercommunale à La Côte Saint-André sera ouverte les mardi et samedi de 10h à 13h et le vendredi de 17h à 20h.


UN PAYSAN DU NORD-ISÈRE SE RACONTE

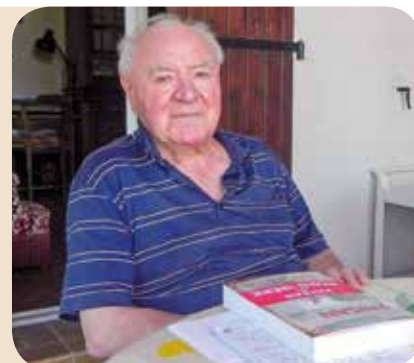
Originaire de Saint-Antoine l'Abbaye, Richard Didier s'est installé dans les années cinquante dans le village pour y reprendre l'exploitation de la ferme de Montgontier.

En mai dernier, il publiait aux éditions La Fontaine de Siloé le livre « Paysan pendant les Trente Glorieuses », dans lequel il évoque les grandes étapes de sa vie. Son enfance à Saint-Antoine l'Abbaye, sa vie d'agriculteur, ses en-

gagements professionnels et syndicaux.

Le témoignage émouvant d'un homme qui a vécu la transformation du monde rural, étayé par de nombreux documents et illustré d'anecdotes et de réflexions personnelles.

 Le livre est disponible à la bibliothèque et dans les librairies côtoises.





MÉMOIRES DU FUTUR « AU LONG DE LA D73 »

En 13 ans, l'exposition collective est devenue le rendez-vous incontournable de la vie culturelle du village !

À l'origine de la manifestation, le peintre Wilfrid Ménard qui eut l'idée d'exposer dans son atelier gillonnois les oeuvres d'artistes du bassin de vie, traversé par la D73. Au fil du temps elle prenait de l'ampleur, se transférait dans l'ancienne usine de tissage Gyltiss, gagnait en qualité.

Les amateurs d'art ne s'y sont pas trompés ! Pour sa 14ème édition, les artistes exposant avaient choisi le thème des « Mémoires du futur »... La manifestation enregistrerait un record d'affluence avec près de 350 visiteurs sur deux week-end, soit un tiers de plus que les années précédentes.

Aux côtés des peintres, dessinateurs, sculpteurs, photographes, céramistes, une invitée d'honneur, Delphine Caraz.

Sculptrice sur tissus à Montseveroux, l'artiste modèle des objets et personnages à partir d'une enveloppe de tissu qu'elle remplit de chutes de textiles, cuir... et brode au fil des transparences révélées au cours de sa création.

Temps fort de l'exposition, le vernissage réunissait une foule nombreuse autour des exposants la soirée du 3 juin. Avec en point d'orgue, la performance dansée par Isabelle Peugnet et Anne-Gaëlle Gernot autour des « ventres » de Delphine Caraz, notamment sur la musique « Sueno en la fabbrica », le « Rêve dans l'usine » !



LES « MÉMOIRES DU FUTUR » DES ÉCOLIERS

Chaque année, l'école est invitée à participer à l'exposition. Cette année, les élèves de CM2 ont travaillé à partir de la thématique sur un concept original : l'élaboration de boîtes surprises qu'ils ont remplies de souvenirs...

Au terme de l'exposition, ces boîtes étaient déposées à la mairie pour y être conservées... jusqu'à leur ouverture programmée par les enfants l'année de leur 16 ans, au moment où ils intégreront le groupe des conscrits du village !



TROIS TEMPS FORTS DE L'EXPOSITION

2012 : la dixième édition

En 2012 l'exposition fêtait sa dixième édition, en partenariat avec le pôle culturel intercommunal de Bièvre-Liers.

À cette occasion, elle invitait deux artistes, le plasticien Julien Wolf et le sculpteur Thierry Sivet. Secondé par Lucie Seguin, ce dernier animait un atelier raku pour les écoliers. Des visites étaient aussi organisées par les artistes pour les élèves de l'école et les petits du Relais Assistants Maternels.



2014 : l'hommage à Robert Pierrestiger



Il était l'un des « piliers » de la manifestation. Sculpteur sur pierre au parcours atypique et à la renommée internationale, Robert Pierrestiger s'était éteint quelques mois auparavant.

Les artistes, élus, ses proches et ses amis lui rendaient hommage au cours du vernissage : « Quand on le côtoyait, on avait l'impression d'être unique au monde tant il nous prêtait attention. Il apportait de la lumière à chacun de nous ! » confiaient ses filles en rappelant ses qualités humaines.

2015 : les empreintes de Lindsey Ensten

Dessinatrice, sculptrice, graveuse, Lindsey Ensten était l'invitée d'honneur d'une édition dédiée aux « Traces et empreintes ». L'artiste explore les « traces végétales des feuilles qu'elle cueille » et « celles laissées par la société de consommation... » et les transforme en leur apportant un « point de vue féérique et poétique ».

Une invitation à « faire attention à nos traces intérieures », celles dont on doit se délester, celles qu'il faut exprimer.





L'agenda des manifestations

Champ'Paille en Bièvre

Samedi 30 et dimanche 31 juillet
Longechenal

Samedi : pucier, démonstrations d'agility canines, feu d'artifice et bal populaire.

Dimanche : messe des paysans, repas du terroir.

Organisé par les Jeunes Agriculteurs du canton.

☎ 06 88 65 27 57



La sorcière du placard aux balais

Vendredi 19 août
Sassenage, 17h

Dimanche 28 août

La Côte Saint-André, sous la halle, à 11h (gratuit)
Choeur d'enfants du projet vocal « à travers chants ».

Organisé par le Festival Berlioz.

☎ 04 74 20 20 79 🌐 www.festivalberlioz.com

Pique-nique de rentrée

Dimanche 4 septembre

Site de la Chapelle, dès 11h

Pique-nique ouvert à tous.

Atelier de fabrication de cerfs-volants (association Imagin'air).

Organisé par le Comité des Fêtes.

☎ 04 74 20 61 99



Les 40 ans du cyclo

Dimanche 11 septembre

Salle des fêtes, dès 10h

Apéritif et pique-nique.

Organisé par le Gillonnay Cyclo-Club.

☎ 06 81 14 81 99 🌐 www.gillonnay-cyclo-club.fr/

Rencontre dédicace

Samedi 24 septembre

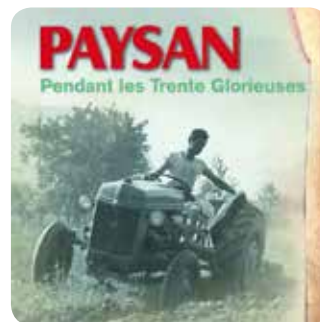
Bibliothèque, de 10h à 12h

Avec Richard Didier pour son livre

« Paysan pendant les Trente Glorieuses ».

Organisé par la bibliothèque.

☎ 04 74 20 53 44



45^{ème} FÊTE DES MARRONS



45^{ème} fête des marrons

Samedi 22 et dimanche 23 octobre

Montgontier

Randonnées pédestres et VTT, cross et trails, courses enfants.

Organisé par les associations du village.

☎ 06 81 36 97 71 🌐 www.fetedesmarrons.fr



À noter

Retrouvez l'agenda de toutes les manifestations du territoire au jour le jour sur le site : 🌐 <http://tourisme-bievrevalloire.com>

Office de tourisme :

5, place Berlioz, La Côte Saint-André

☎ 04 74 20 61 43 ✉ tourisme@bievre-isere.com

- mardi, jeudi et vendredi : 9h30 - 12h30 et 14h - 18h

- mercredi et samedi : 9h - 12h30

- dimanche, lundi et jours fériés : fermé